

L'intégration de Saint-Quentin au commerce de la guède à l'époque médiévale

La recherche sur le commerce et l'artisanat au Moyen Âge n'est jamais simple. Ce travail se base essentiellement sur des sources locales : archives municipales, archives des diverses abbayes proches de l'agglomération urbaine et cartulaires de seigneuries proches, comme celui de Guise. Le travail d'Emmanuel Lemaire, éditeur du *Livre Rouge* et des trois tomes des *Archives anciennes*, qui font suite aux *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* de Colliette¹, constitue un premier accès aux documents d'archives. Ensuite, des mémoires de maîtrise sur le Moyen Âge à Saint-Quentin ont permis l'analyse de ces archives médiévales. Ils n'ont malheureusement jamais été publiés et sont même difficilement accessibles². En 1999, un article de Jean Luc Collart présentait la ville de Saint-Quentin à partir de ces différentes sources³. Le présent travail souhaite montrer à l'aide de ces documents l'impact d'une activité essentielle pour la ville de Saint-Quentin au Moyen Âge, à savoir le commerce de la guède. Comme c'est souvent le cas avant le xv^e siècle, les textes traitant des activités économiques sont rares. Il nous faut donc scruter les sources plus que les exposer.

Une approche globale du commerce et de la guède à Saint-Quentin

L'économie de Saint-Quentin aux époques antique et médiévale

La ville d'*Augusta Viromandui* était le chef-lieu de la cité des Viromandui à l'époque romaine, tout en laissant une place au site protohistorique puis du Bas-Empire de Vermand. En raison de la quasi-absence, comme pour l'ensemble de

1. Collette Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois (1772).

2. Cf. Alain Gorlin, *La vie économique de Saint-Quentin à la fin du Moyen Âge*, s. dir. Pierre Desportes et Jacques Godard, Faculté des Lettres et Sciences humaines de Picardie, 1974 ; Philippe Jourdan, *Comptes d'argenterie à Saint-Quentin au xive siècle*, s. dir. Pierre Desportes, Université de Picardie, 1975-1976 ; Catherine Jourdan, *Étude topographique et sociale de la ville de Saint-Quentin aux XIII-XIV^e siècles*, s. dir. P. Desportes, Université de Picardie, 1975-1976 ; Michel Delost, *La crise du négoce de la guède à Amiens (1380-1490)*, s. dir. P. Desportes, Université de Picardie, 1979 ; Christine Marchand, *La vie paroissiale à Saint-Quentin au xve siècle*, s. dir. Pierre Desportes, Université d'Amiens, 1985 ; Nathalie Debreux, *La ville de Saint-Quentin au milieu du xve siècle d'après les registres de la comptabilité municipale*, s. dir. Henri Dubois, Université de Paris IV-Sorbonne, 1988.

3. Jean-Luc Collart, « Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie », *Revue archéologique de Picardie*, n° spéc., 1999, p. 67-128.

la Gaule Belgique, de textes ou d'épigraphies antiques, on sait peu de choses sur la vie économique de ces deux sites et de leur environnement. On sait par contre, grâce à des fouilles archéologiques récentes (2005), que la superficie d'*Augusta Viromandui* correspondait à peu près à celle de l'enceinte médiévale de Saint-Quentin au XII^e siècle. Il en reste une trace datant de cette époque : *districtus Augustae*, le quartier d'Aouste, au centre de cet espace. Avec la création du diocèse du Vermandois, devenu, sous la direction de Médard, diocèse de Noyon et de Tournai, la région apparaît peu à peu dans l'Histoire.

À quel moment sont apparues les cultures industrielles, à quel moment le commerce a-t-il vraiment commencé ? On ne peut que faire des hypothèses à ce sujet. L'artisanat et ses matières premières, le commerce de troc ont bien sûr continué à exister après la chute de l'Empire romain. Pour ce qui est de l'habillement, les paysans et les serfs, les clercs et la noblesse se sont bien sûr toujours vêtus. On peut donc raisonnablement penser que le tissage du lin et de la laine, leur blanchiment et leur teinture ont perduré jusqu'à la grande période de la draperie au XIII^e siècle.

La ville médiévale de Saint-Quentin, ayant pris le nom de son saint martyr dont la dépouille fut redécouverte par Éloi en 651, a dû, comme beaucoup d'autres villes, avoir une activité artisanale et commerciale croissante grâce au pèlerinage des reliques de saint Quentin, activité qui s'est accélérée entre 800 et 1200. La construction, à partir de 886, de l'enceinte du Castel (environ 250 m sur 250 m) a permis l'existence d'une première agglomération médiévale après le pillage normand de 883. Ce Castel ainsi que de grandes abbayes – Saint-Quentin en l'Isle, Saint-Prix, Homblières – permirent au Vermandois de s'intégrer économiquement au royaume de France sous la houlette des Héribertiens et d'approfondir ses relations avec le nord de la forêt d'Arrouaise (Flandres et Empire). C'est à la fin du IX^e siècle que Saint-Quentin a la fonction monétaire, ce qui montre son importance économique.

La commune de Saint-Quentin est créée avant 1080 et confirmée plusieurs fois au XI^e siècle ; dès lors on peut dire que la ville et ses bourgeois affermissent leur activité économique (artisanat et commerce). L'activité textile trouve sa confirmation par l'existence de deux rues médiévales situées au sud de la ville : la rue des Foulons (actuelle rue des Blancs-Bœufs) et la rue de la Teinturerie située près du quartier des Fontaines et, plus précisément, de la source du Gronard dont la qualité de l'eau est reconnue. À cette époque, de grands espaces vides où l'on cultive la vigne et où l'on entretient de nombreux jardins existent entre le Castel et la Somme.

Le XII^e siècle voit la création des foires de Champagne et l'accélération des échanges terrestres nord-sud. Les transports fluviaux restent importants, mais avec les villes et les communes se créent près des communautés religieuses des foires, telles celles de Monstruel et de l'octave de Pâques à Saint-Quentin. À Saint-Quentin est construite une nouvelle enceinte ouverte sur les marais, de plus de 110 hectares. Dès lors, la ville dispose d'un espace pour son avenir.

La ville de Saint-Quentin est proche de l'axe fluvial de l'Oise et peut recevoir les vins du Laonnois. Elle se trouve aussi sur un des axes terrestres Angle-

terre-Rome des pèlerins et des marchands. Des axes nord-sud reliant le Brabant et le Hainaut à Reims, Laon et Troyes passent à proximité de Saint-Quentin à Avesnes et Guise (deux sites dont les seigneurs ont une grande importance politique).

La guède, une plante tinctoriale qui fournit l'indigo, mais aussi médicinale

Que représente la guède dans l'économie de la ville de Saint-Quentin ? Pour beaucoup d'entre nous il s'agit d'une plante permettant de teindre en bleu, mais encore. En fait, comme beaucoup de plantes cultivées aux époques antique et médiévale, la guède a plusieurs usages :

– comme plante médicinale contenant un anti-inflammatoire permettant de résorber les plaies. Hippocrate et Pline l'Ancien la citent et son nom grec vient de cette utilisation. Elle est présente dans de nombreux herbiers médiévaux flamands, anglais et français. Le pèlerinage en l'honneur de saint Quentin était l'occasion de soigner les plaies et les ulcérations avec des tissus et il est permis de se demander si la guède broyée n'était pas utilisée sous forme d'emplâtre pour accélérer la guérison.

– comme teinture et pigment; la guède permet de produire le pigment appelé indigo. Ses racines germaniques (*waizdo*), celte (*glaisin*), latine (*vitrum*) ont pour origine cette utilisation. Ces trois racines ont un champ sémantique couvrant aussi bien les couleurs bleu, vert, gris que des matières ayant ces couleurs, comme le verre et l'ambre. Son utilisation pour la teinture, le tatouage, les encres et les enduits colorés est connue depuis la protohistoire au moins. Contenant des précurseurs de l'indigo, la guède se trouve en concurrence, aux périodes antique et médiévale, avec l'*inde* (indigo, *indicum*) pour cette utilisation.

Comparée à celle des autres plantes tinctoriales comme la garance (*Rubia tinctoria*) qui donne le rouge ou la gaude (*Reseda luteola*) qui donne le jaune, la technologie d'extraction et d'application de la guède est d'une grande complexité. Deux techniques permettent son extraction : la confection d'un bain de feuilles entières ou la mise sous forme de coques, de poudre ou de semoule des feuilles broyées. Cependant, pendant de nombreux siècles l'indigo restera dans le monde entier la molécule chimique la plus utilisée pour obtenir des bleus qui peuvent être très intenses et qui sont, si l'indigo est bien appliqué, très résistants. Aujourd'hui encore nos *jeans* (Gênes) ou *denims* (De Nîmes) sont des tissus teints avec l'indigo de synthèse.

On peut penser que des plantes tinctoriales et médicinales étaient cultivées dans la plupart des jardins antiques ou médiévaux. C'est le cas de la guède qui avait au moins ces deux utilisations. Le capitulaire *de villis*, au IX^e siècle, dit que le responsable de la *villa* doit mettre de la guède à la disposition du gynécée, atelier féminin confectionnant, entre autres, les vêtements nécessaires aux habitants de la *villa* et des alentours.

Au début du XII^e siècle on voit apparaître dans des chartes des taxes sur la production en dehors des jardins ainsi que sur le transport des feuilles de guède

et des pigments qu'on en extrait. Dans les environs de Saint-Quentin, c'est à Monchy-Lagache, sur l'Omignon, affluent sur la rive droite de la Haute-Somme, qu'apparaît pour la première fois, en 1174⁴, une dîme de la guède à l'occasion d'un acte concernant le prieuré de Margère fondé vers 1105 et situé sur la Germaine, affluent de la rive droite de la Somme comme l'Omignon. Elle est donnée à ce prieuré par l'abbaye d'Arrouaise, sous la houlette des seigneurs de Nesle. Les feuilles de guède pouvaient être broyées à Margère ou dans un des moulins de l'Omignon (Méraucourt, Montecourt).

C'est aussi au XII^e siècle que les besoins en teinture, en particulier en teinture bleue, deviennent plus importants. Comme l'a montré Michel Pastoureau⁵, la couleur bleue, associée au culte marial, est adoptée par les rois et les nobles. À la même époque, le vêtement évoluant, le drap, tissu épais de laine, prend son essor. Le vêtement aussi bien féminin que masculin change. Par ailleurs, la combinaison d'une chemise de lin écru protégeant des maladies de peau, et de vestes plus larges et plus lourdes confectionnées avec du drap se confirme dans les milieux aisés. Après une forte utilisation de fourrures, souvent importées de très loin, un équilibre semble s'établir entre toile de lin, drap de laine coloré et fourrure. La valeur d'un drap dépend de la qualité du foulonnage et surtout de celle de la teinture. À cette époque on définit souvent un drap par l'intensité ou la couleur de sa teinture (en utilisant des termes comme «écarlate» ou «pers») et par le lieu de fabrication.

Saint-Quentin, capitale du Vermandois, trouve sa place dans l'artisanat et le commerce du drap teint et des matières tinctoriales, essentiellement la guède.

Les archives de Saint-Quentin : le monde des marchands et l'activité textile

Les textes des archives de la commune présentés par E. Lemaire, Ch. Gomart⁶ après Colliette (1772) et Quentin de la Fons (avant 1650)⁷ donnent une idée de l'économie de Saint-Quentin au XIV^e siècle. Pour le XII^e et le XIII^e siècles les informations fournies par les donations et des documents concernant la vie des communautés monastiques sont parcellaires.

En 1195 et 1220, le roi Philippe Auguste confirme à la ville de Saint-Quentin son activité textile. Le quartier d'apprêt des textiles (foulonnage et teinturerie), au sud, montre l'existence d'un artisanat lié au textile. L'implantation de la rue des Foulons et de la rue de la Teinturerie est la même qu'à Paris, grande ville drapière comme le montrent les livres de taille de la fin du XIII^e siècle. Dans un remarquable article de synthèse où il décrit l'activité socio-économique à l'époque médiévale, Jean-Luc Collart⁸ estime la population de Saint-Quentin à

4. Bibl. mun. d'Amiens, cartulaire A d'Arrouaise, ms 1077 f° 87 r°.

5. Michel Pastoureau, *Bleu, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2000.

6. Ch. Gomart *Études Saint-Quentinoises*, 5 vol. (1851-1878).

7. Quentin de la Fons, *Histoire particulière de la ville de Saint Quentin*, 2 vol. (1855-1856).

8. Jean-Luc Collart, *Archéologie des villes*, op. cit.

13 000 habitants en 1276. Mentionnons également un exposé de Pierre Dubois sur le thème «Les Industries et le commerce de Saint-Quentin des origines à 1557. Les métiers de la laine, les foires»⁹.

Tous ces documents semblent confirmer que Saint-Quentin est, aux XII^e et XIII^e siècles, une ville drapière. Colliette propose, mais sans justificatif, la date de 1212 comme marquant le début du commerce du drap et de la saierie. La ville fait partie de la Hanse des 17 villes drapières qui jouit d'un statut particulier aux foires de Champagne (Troyes, Provins, Lagny et Bar-sur-Aube)¹⁰.

Cette Hanse comptera jusqu'à 24 villes : Abbeville, Amiens, Arras, Bailleul, Beauvais, Bruges, Cambrai, Châlons, Douai, Dixmude, Gand, Huy, Lille, Montreuil, Orchies, Péronne, Poperinghe, Provins, Reims, Saint-Omer, Saint-Quentin, Tournai, Valenciennes et Ypres. On ignore cependant l'importance relative de ces villes drapières. Trois d'entre elles sont en territoire d'Empire : Huy, Cambrai et Valenciennes. Les autres font partie du royaume de France : – en Flandres-Artois : Arras, Bailleul, Bruges, Douai, Dixmude, Gand, Lille, Montreuil, Orchies, Poperinghe, Saint-Omer, Tournai, Ypres ; – beaucoup plus au sud : Provins, Reims et Châlons ; – et quelques villes picardes : Abbeville, Amiens, Beauvais, Péronne et Saint-Quentin.

D'après Augustin Thierry, Saint-Quentin faisait aussi partie de la Hanse dite de Londres qui regroupait des négociants en laine présents dans la ville de Londres et des marchands de ces 24 villes.

Notons que les marchands drapiers étaient souvent aussi acheteurs de laine brute sur le marché anglais. En fait, on pense aujourd'hui qu'en 1274 cette Hanse de Londres était surtout flamande et qu'elle comprenait les villes de Bruges, Lille, Orchies et Tournai. Sa composition a sans doute varié au cours du temps en intégrant à divers moments les cinq villes picardes. On retrouve des marchands de ces cinq villes à la foire de l'Endit (entre Saint-Denis et Paris) à cette période et aussi plus tard.

Les marchands de Saint-Quentin sont donc en contact dès le XII^e siècle avec des marchands picards, flamands et de territoire d'Empire lors de la longue période (mars à octobre) des foires de Champagne et de Chalon-sur-Saône, de la foire de l'Endit ou même de celle de la mi-Karême à Compiègne, ainsi que des cinq foires flamandes qui couvrent toute l'année : Ypres, Bruges, Torhout, Lille et Messine. Les foires d'Ypres et de Lille sont attestées dès 1127-1128 dans le récit de Galbert de Bruges¹¹.

Après avoir créé, lors de la fondation de la commune, des réseaux locaux intégrant artisanat et commerce et utilisant essentiellement des produits venant de la campagne environnante comme la laine, le lin et les plantes tinctoriales, nos

9. Exposé fait par Pierre Dubois en décembre 1931 à la Société industrielle de Saint-Quentin

10. Les foires de Champagne ont été créées sous la protection des comtes de Bourgogne et de Champagne dans le courant du XII^e siècle. Elles connaissent un déclin au XIV^e siècle.

11. Galbert de Bruges, *Le Meurtre de Charles le Bon*. Traduit du latin par J. Gengoux, Anvers, Eds Fonds Mercator, 1978.

marchands drapiers s'intègrent dans un réseau européen allant de l'Italie du Nord, avec Gênes en particulier, aux Pays-Bas et aux Îles Britanniques.

Les archives mentionnent des marchands en provenance du grand port de commerce britannique d'Ipswich *Gypuycum* (Suffolk) qui arrivent avec des fourrures, des toiles de lin et un sac de laine, et on remarque, résidant dans la ville même, des bourgeois dont le nom dénote l'origine, comme l'Anglais. En 1437 c'est un Estienne Lengles qui achète les fermes de la plus grande partie des tonlieux de la foire de la Saint-Denis. Outre les grands axes nord-sud ou reliant l'Angleterre à l'Italie, il existe quelques voies importantes comme les deux voies « manerèches », l'une – une ancienne voie romaine – reliant Vermand à Bavay, l'autre reliant Compiègne au péage de Bapaume par les gués de Saint-Mard-lès-Roye sur l'Avre et de Cappy sur la Somme. En dehors des grandes foires de Flandres ou de Champagne les marchands se rencontrent aux foires de Péronne, Amiens, Compiègne, de Monstruel et de Saint-Quentin.

Les foires de Monstruel et de Saint-Quentin

Au XII^e siècle deux foires existent dans l'emprise ou proche de Saint-Quentin : la foire de l'octave de Pâques dans la ville – elle sera reportée à partir de 1319 à la Saint-Denis, le 9 octobre – et la foire de Monstruel pour la fête de la Nativité de la Vierge le 8 septembre (dite Notre Dame de Septembre).

Au cours de son voyage de retour des foires de Champagne, début septembre, le marchand qui remontait de Laon ou de Reims vers le Hainaut ou la Flandre pouvait s'arrêter à la foire de Monstruel sur la commune actuelle de Lesquielles-Saint-Germain. Cette foire aurait été créée avant 1189 d'après Robert Fossier¹², et en 1171 d'après Auguste Matton¹³. Aujourd'hui les sites entourant Vadencourt et Lesquielles sont d'une extrême complexité en raison de la présence du canal de l'Oise, des rigoles du Noirrieu et de l'Oise, et des bras de l'Oise. Au Moyen Âge, entre Avesne et Guise le gué sur le Noirrieu de Vadencourt (de *vadum*, gué, et sans doute pas de *wad*, guède), le péage de Lesquielles et le prieuré de Monstruel étaient situés en un lieu de pose tout à fait propice pour les marchands allant de Flandre ou du Hainaut vers le sud. On sait grâce au cartulaire « moyen » de Saint-Vincent de Laon que le marché n'avait pas lieu sur l'aître¹⁴ de Lesquielles, c'est-à-dire devant l'église de Lesquielles.

Vadencourt n'est pas très éloigné de Saint-Quentin et on peut le rejoindre en longeant la rive droite de l'Oise tout en restant dans le Vermandois. Les marchands de Saint-Quentin avaient ainsi l'habitude d'aller à la foire de Notre-Dame de Septembre pour y acheter ou vendre des produits. De nombreuses

12. Robert Fossier, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'au XIII^e siècle*. Thèse de l'École des Chartes, t. 1, Paris-Louvain, 1968.

13. Auguste Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, Paris, Imprimerie nationale, 1871.

14. Un aître était en général une zone protégée par le seigneur et la communauté religieuse du lieu, où les marchands forains et les pèlerins pouvaient s'arrêter.

chartes des *Archives anciennes de Saint-Quentin* ou du cartulaire de Guise confirment l'importance de cette foire. Le texte le plus ancien connu concernant les relations entre la ville de Saint-Quentin et la région de Vadencourt/Lesquielles date de 1165¹⁵ et mentionne le don fait par Chrestien de Wadencourt aux lépreux de Saint-Ladre de Saint-Quentin d'une redevance de Vadencourt, Lesquielles ou Épinois (dépendance d'Étaves-Boquiaux) à la grange de Cesseruel (Cessereux).

Dans ses comptes de 1425 à 1428 la paroisse Saint-André¹⁶, toute proche du marché de Saint-Quentin, reçoit des dons pour la fête de Notre-Dame de Monstruel (ce qui a peut-être donné son nom à la foire de Monstruel qui a lieu en septembre, mais il se peut aussi que le mot *monstruel* signifie foire ou même monastère). Ces dons permettront l'achat d'herbe ou de paille. Les relations entre les foires de Saint-Quentin et de Monstruel avec ces deux sites semblent donc encore avérées au XV^e siècle.

La foire dite aujourd'hui de la Saint-Denis avait été créée au XII^e siècle et devait avoir lieu à l'octave de Pâques, c'est-à-dire le dimanche après Pâques. Son implantation a probablement changé au cours du temps. On peut raisonnablement penser qu'elle débute autour de l'aître de Notre-Dame de la Gréance, en haut de la rue de la Gréance, actuelle rue d'Isle. Elle se serait développée ensuite sur les espaces actuels du Grand et du Petit Marché. La date à laquelle elle se déroulait initialement l'intègre aux foires qui avaient lieu au début de l'année, à savoir celles de Flandres, de Châlons, de Champagne, de l'Endit ou de Compiègne. Lors de leurs déplacements les marchands flamands, anglais, des pays de Hainaut, de Liège, ou picards, pouvaient s'arrêter dans cette foire qui durait seize jours et était d'un rapport important pour la commune de Saint-Quentin.

Au XIV^e siècle le changement de date correspond probablement à une modification des déplacements des marchands dans l'espace et dans l'année. La foire de Saint-Denis avait lieu environ un mois après celle de Notre-Dame de Septembre. L'importance de l'axe nord-sud de commerce européen par la vallée de la Saône s'est réduite en raison du développement du commerce maritime entre l'Italie et les Flandres ; les foires de Champagne sont en déclin. Une analyse détaillée des flux des marchands au début de ce siècle permettrait de comprendre la raison de ce changement de date autorisé par Philippe le Long. Une autre date importante de la vie commerciale de Saint-Quentin au Moyen Âge est celle des fêtes en l'honneur du saint. Particulièrement vivantes jusqu'au XIV^e siècle, elles attirent des foules nombreuses à l'occasion du 1^{er} mai. Des hôtelleries permettent de loger les pèlerins et certainement aussi des marchands étrangers qui viennent au marché qui se tient à l'occasion de ces célébrations religieuses.

De nombreuses foires sont ainsi l'occasion pour les marchands saint-quentinois de rencontrer les marchands étrangers puisqu'ils logent les uns à côté des

15. Emmanuel Lemaire, *Archives anciennes de la Ville de Saint-Quentin*, t. I, Saint-Quentin, Impr. De C. Poette, 1888, acte 2 de 1165 (lasse 269 A). On utilisera par la suite l'abréviation AA suivie du numéro du tome, soit I (1076-1328, documents 1 à 458), II (1328-1400, documents 459 à 807, 1910), III (1402-1556, documents 808 à 1151, livre non publié, encore partiellement manuscrit).

16. Christine Marchand, *La vie paroissiale à Saint-Quentin au milieu du XV^e siècle...*, op. cit..

autres plusieurs jours de suite. Il existe enfin à Saint-Quentin deux marchés par semaine : le mercredi et le samedi.

En 1456 le pouvoir royal veut avantager les marchands de Saint-Quentin par l'«exemption de l'impôt de 12 d la livre sur toutes les denrées et marchandises amenées et vendues aux foires du Lendit et de Saint Laurent à Paris, aux anciennes foires de Champagne et de Brie, de Saint Romain de Rouen et de Guibray près de Falaise en Normandie, ainsi qu'aux autres foires anciennement établies dans les villes du royaume». Cette mention donne une idée du réseau des foires auxquelles avaient accès les marchands. Sont ajoutées aux foires évoquées à des dates antérieures celles de Normandie, en particulier la grande foire de Guibray près de Falaise, au sud du Calvados.

La guède en Picardie et en Vermandois

Quelle est la place de la teinture et du commerce de la guède par rapport au commerce de la draperie dans cette activité artisanale et commerciale ?

On peut imaginer qu'avant le XII^e siècle toutes les activités de teinture de guède sur la laine étaient réalisées à partir des feuilles de la plante récoltée dans les jardins proches des lieux de consommation. Ces derniers pouvaient être de petits ateliers en milieu rural ou en milieu urbain ou proches des communautés religieuses. On sait qu'en milieu urbain de vastes espaces à l'intérieur des remparts étaient réservés aux jardins dans lesquels on cultivait des plantes médicinales, tinctoriales, alimentaires ou décoratives. De vastes espaces inhabités lors de la construction des remparts furent ensuite occupés par des agriculteurs qui s'y implantèrent avec leurs champs, puis par des artisans. Ce processus est connu pour Paris et d'autres villes.

Avec l'accélération des besoins en plantes tinctoriales au XII^e siècle, dans les villes ayant une activité drapière importante, les besoins en guède, garance et gaude ne sont en général plus satisfaits par la production locale. Un marché international des pigments extraits des plantes tinctoriales doit se créer, comme c'est déjà le cas pour la graine (cochenille de kermès).

Le Santerre, la région d'Évreux, la plaine de Caen, la région de Béthune, la Thuringe, le comté de Jülich et la région de Huy semblent s'être assez tôt spécialisés avec plus ou moins de bonheur dans la culture de la guède et l'extraction de l'indigo. Concernant la région picarde, les quatre grands marchés consommateurs étaient Paris, Rouen, les îles Britanniques et les Flandres. Dès 1105 aux portes d'Amiens les villages de Sourdon et Bouillancourt, proches de la rivière Avre, paient des dîmes de la guède¹⁷. Il s'agit vraisemblablement d'une production récente de plein champ qui ne peut plus être intégrée dans les dîmes de jardin. Des dîmes de ce type apparaissent entre 1167 et 1174 à Monchy-Lagache près de la rivière Omignon, puis un peu plus à l'ouest en 1273 pour la grange

17. Simone Lecoanet, *Les Actes des Évêques d'Amiens jusqu'au début du XIII^e siècle*, Thèse de l'École des Chartes, 1957, document n° 35.

dîmière de Curchy, le long de la rivière Ingou¹⁸. Ces trois références ne sont sans doute qu'une petite partie des lieux de production industrielle de cette plante dans la région. Robert Fossier¹⁹ présente la culture de la guède comme une nouvelle culture industrielle en milieu rural pour la Picardie.

Entre les villages de Curchy et de Monchy-Lagache, sur le terroir du Santerre, se trouve la communauté religieuse de Nesle. Nesle est aussi une paroisse dont l'activité commerciale autour de la guède est confirmée en 1237 par la création d'une Hanse de la guède à Londres, comprenant les marchands guèdiers d'Amiens, de Corbie et de Nesle²⁰. À cette date, de la guède était donc livrée en Angleterre à partir de Nesle. Les marchands de Nesle disparaissent ensuite de cette Hanse ; il est en effet plus facile de livrer Londres au départ de Corbie et d'Amiens accessibles directement par la Somme et par la mer.

D'après Alain Derville, « vers 1249-1291 les teinturiers d'Ypres achetaient de la guède aux Picards (Amiens, Bray, Corbie, Harbonnières, Péronne et Saint-Quentin : 34 vendeurs, 57 achats), aux Artésiens (Arras, Béthune : 11 vendeurs, 16 achats), aux gens de la Flandre wallonne (Annœulin, Lille, Seclin : 7 vendeurs, 20 achats), si on en juge par ce qu'il subsistait du fonds des chirographes »²¹. Malgré la distance, la Picardie représente plus de 60 % des achats réalisés par des teinturiers à Ypres. Certains vendeurs d'Arras, de Béthune ou de Lille vendaient même peut-être de la marchandise picarde. Pour ce qui est de Saint-Quentin, quatorze marchands concernés au moins interviennent entre 1273 et 1288 dans vingt-quatre reconnaissances de dettes auprès de teinturiers, dont dix reconnaissances en 1276. Ces quatorze marchands sont : Jehan del Anglet, Pieron le Fel, Jehan le Jovene, Robert le Fevre, Huon et Jehan le Conviers, Lambert Rikaut, Quentin de Kievrésis, Ernoul de Gant, Quentin de Monchi, Jehan de Rains, Jehan de Hencourt, Jehan le Cenderier et Alart de la Ruelle. Les montants de vente se situent entre 14 et 60 marcs artésiens.

En fait, on peut supposer que la production des coques de guède de la région du Santerre et du Vermandois pouvait facilement rejoindre soit le péage de Bapaume vers les Flandres au nord, soit le péage de Roye vers la région parisienne ou les foires de Champagne. Par Saint-Quentin et son réseau de marchands appartenant à la Hanse des 17 villes drapières, il était possible d'exporter au sud comme au nord. Ce réseau commercial de vente de draperies donnait accès aux foires flamandes et de Champagne, lieux de commerce mais aussi de production de draps consommant de la guède.

18. En (1167-1174), cartulaire A d'Arrouaise, Bibliothèque municipale d'Amiens, ms 1077, fol. 87 r° ; mai 1273 édité par W. M. Newman, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e et XIII^e siècles), leurs chartes et leur histoire*, Paris (1971).

19. Robert Fossier, *op. cit* 1968.

20. Augustin Thierry, *Recueil des Monuments inédits de l'Histoire du Tiers État. Région du Nord*, t. I, Paris, Impr. De Firmin-Didot frères, 1850, p. 455.

21. Alain Derville, *L'économie française au Moyen Âge*, Paris, Ophrys, 1995, p. 91-96 ; *Analyses de reconnaissance de dettes passées devant les échevins d'Ypres (1249-1291)*, édité par Carlos Wyffels, d'après un manuscrit de Guillaume des Marez, Bruxelles, 1991.

Deux autres particularités caractérisent la ville de Saint-Quentin : elle est située sur la voie Angleterre-Rome qui passe au sud de la forêt d'Arrouaise, et aussi à deux pas des sources de l'Escaut. En effet, depuis le site actuel de l'abbaye de Vaucelles, l'Escaut est navigable et permet l'accès à de nombreuses villes drapières (Arras, Douai sur la Scarpe, Gand, Valenciennes et Tournai sur l'Escaut). La forte personnalité de Philippe d'Alsace au XII^e siècle et l'importance de son rôle économique avec la création de communes et l'appui qu'il leur apporta ont probablement accéléré ce type de relations. La ville de Saint-Quentin en a bénéficié avec la création d'une rue des Flamands pendant son règne en tant que comte de Vermandois pour loger les marchands flamands. La rue des Flamands est parallèle à la rue de la Gréance qui descend vers les marais de la Somme et l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle. En 1182 Philippe d'Alsace fait construire à mi-pente, au sud-ouest, l'église Saint-Thomas, longue de 25 m, puis en 1191 celle de Notre-Dame de la Gréance, longue de 15 m. Avant le transfert du Vermandois à la couronne de France (1214) sont construites trois autres églises dans le même quartier : celle de la Toussaint près des remparts sud-est, Saint-Jacques et sans doute Sainte-Catherine au sud-ouest. Au début du XII^e siècle il y avait un quartier vide dans cette zone située au sud de la Basilique ; à la fin de ce siècle il s'est rempli d'activités artisanales, commerciales et financières. Les villes de Péronne et d'Amiens possèdent elles aussi des marchés de la guède tournés vers les Flandres.

Un fait assez étonnant pour la région concernée est la très faible présence de mentions concernant les moulins à waide en Vermandois, contrairement au Santerre ou à l'Amiénois pourtant très proches. Je n'en ai trouvé qu'une seule dans un acte du 14 juin 1500 concernant le dénombrement du fief sis à Étreillers que la communauté des chapelains de l'église collégiale de Saint-Quentin tenait en partie du seigneur de Dallon, Saulcy et Étreillers²². Saulcy est une ferme située dans le terroir de Dallon, canton de Saint-Simon ; elle est aujourd'hui détruite. De même, dans la toponymie moderne qui garde souvent des traces de l'activité économique du XV^e siècle je n'ai trouvé qu'un microtoponyme moderne à Le Verguier : la rue du Moulin à Nouette. Ce qui pourrait vouloir dire que l'activité de production de waide semi-brute en milieu agricole était rare en Vermandois et qu'il s'agissait essentiellement d'une activité de finition puis commerciale.

Le commerce de la guède à Saint-Quentin

Où se trouvait le marché de la guède à Saint-Quentin ? On peut présumer que l'axe commercial de la ville se trouvait entre la porte du Vieux-Marché et le Petit Pont. En venant de la Somme par l'abbaye Saint-Quentin en l'Isle on entre dans la ville par la célèbre rue de la Gréance, en forte pente. En haut de la pente se trouve l'âtre de l'église Notre-Dame-de-la Gréance avec sa place entourée de

22. AA III, acte 1057 : « item sur le four et le molin a waide qui fut Jacques Bauchant, a present Colart Raoulet et Jehan le Nain, 3 solz et 1 setier de blé ; lesquelz molin et four sont a ruyne ».

maisons où résident des bourgeois et des hôtes (*hospites*). Si l'on prend à droite la rue des Liniers, on longe le marché des Liniers. Si l'on va vers le nord on pénètre dans le *castrum* avec en son centre la collégiale et ses deux églises sœurs, Saint-André et Saint-Rémi. Le quartier canonial représente la moitié de la surface du Castel: c'est le centre ville des clercs comme autour de la cathédrale d'Amiens.

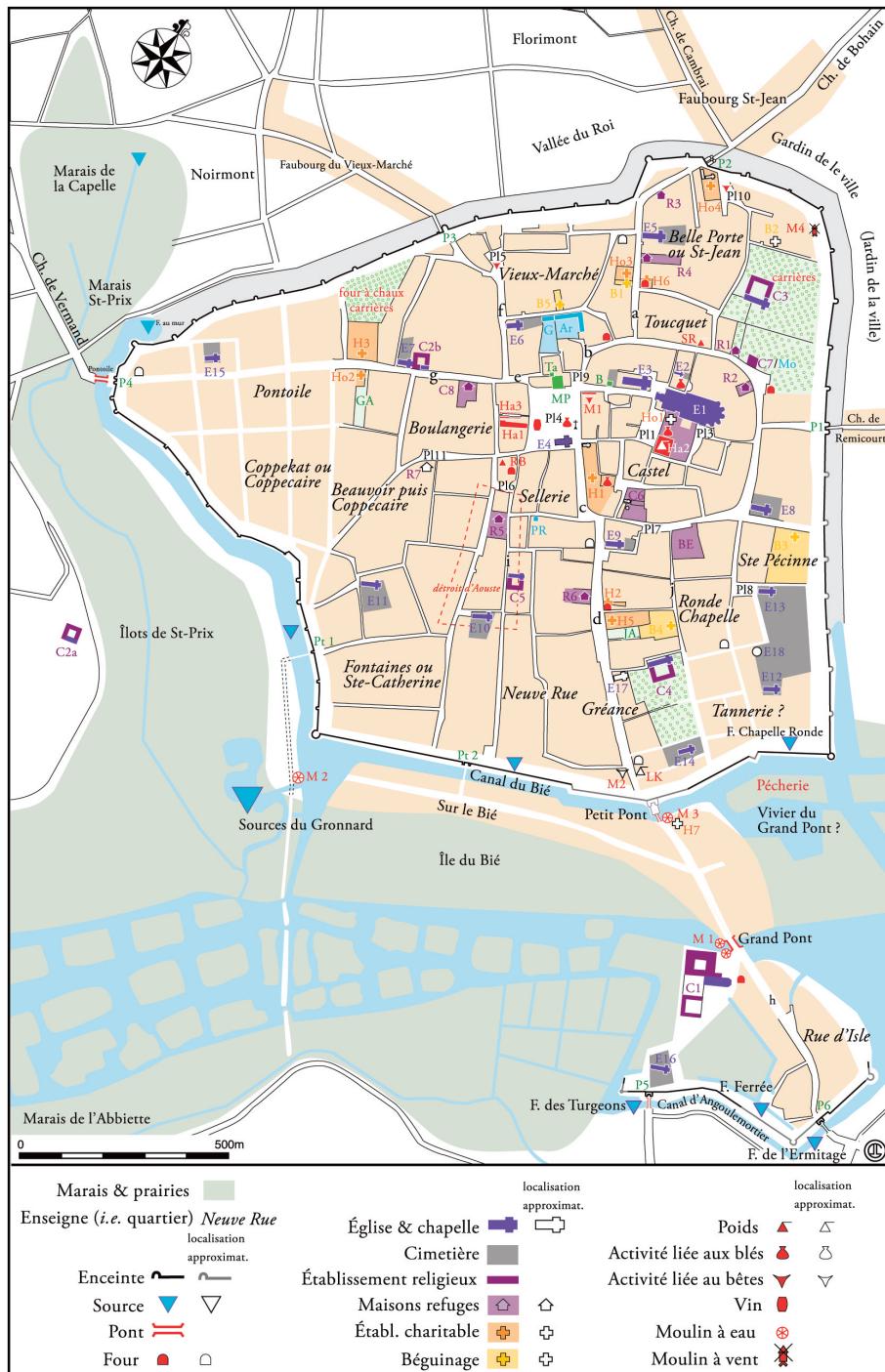
Si au lieu de pénétrer dans le *castrum* on le longe sur la droite on découvre un grand espace resté longtemps vide mais qui se remplira progressivement à partir du XI^e siècle grâce au Marché; on arrive ensuite au Vieux Marché. À Amiens, l'équivalent est la rue au Blé, axe médiéval qui descend vers le quartier Saint-Leu et l'Hôtel-Dieu et se prolonge par les anciennes voies romaines vers Boulogne, Arras et Cambrai. Vers la porte du Vieux-Marché à Saint-Quentin confluent deux anciennes voies romaines en direction de Vermand et d'Arras.

Sur cet axe commercial de Saint-Quentin à l'époque médiévale, on remarque tout de suite l'importance de la rue de la Gréance, équivalent et sur le même parcours que la rue d'Isle aujourd'hui. Il semble logique de dire que c'est la rue du commerce, là où l'on « agrée » à des échanges. Notre-Dame-de-la-Gréance, avec son aître à l'ouest et le marché des Liniers à l'est, était sans doute le centre de nombreux échanges économiques marchands. Cette petite église, construite en 1191, était dédiée à saint Pierre. Elle dépendait non du chapitre mais directement du diocèse. En 1475 ses biens étaient gérés par le maire, les échevins et les jurés de la ville. Lors de la procession du 23 juin qui partait de la collégiale et aboutissait à l'abbaye du faubourg de l'Île, elle servait d'étape. Elle fut érigée en paroisse après 1214. Au XIV^e siècle, c'est l'enseigne (quartier) de la Gréance qui est le plus lourdement fiscalisée. L'église jouxtait l'hôpital de la Gréance dont on sait peu de choses sinon qu'il fut créé en 920. Ce lieu d'échange commercial aurait fonctionné en binôme avec le Vieux-Marché, à l'entrée de la ville, au nord. Entre ces deux pôles, l'un pour les marchandises nécessaires aux besoins de la ville, l'autre pour le commerce, univers des marchands, s'est rapidement créé le Marché avec, à proximité, l'église Saint-Jacques.

Le commerce de la guède devait se tenir près de Notre-Dame de la Gréance ou dans la rue de la Gréance. D'après quelques allusions dans le tome III des *Archives anciennes de Saint-Quentin* concernant les comptes d'argenterie de 1355-1356 et de 1367-1368, la vente avait lieu près d'un arbre aux guèdes²³. Au XVI^e siècle, le mayeur des guèdes est dit «mayeur de l'arbre aux guèdes». Une charte de 1456 mentionne un «puits de l'arbre aux guèdes» rue de la Gréance, en face de la maison de Pierre Royon. En 1356, un acte fait état de «4 livres assiseur la maison qui fu Renier Lengles des clippes seur l'arbre au warde»²⁴. Le microtoponyme «arbre aux guèdes» est ainsi utilisé plusieurs fois sans qu'on puisse en définir précisément le sens.

23. Emmanuel Lemaire, *op. cit*

24. AA III, acte 955. .



ENCEINTE	LA COMMUNE	ÉGLISES PAROISSIALES
Portes P1 : Remicourt P2 : Belle Porte P3 : Vieux Marché P4 : Pontoilles P5 : Mayeure P6 : d'Isle	MP: Maison de la Paix Ta : Tour aux archives B : Beffroi GA: Grands Archers JA : Jardin des arbalétriers	E1 : St-Quentin E2 : St-Rémy E3 : St-André E4 : St-Jacques E5 : St-Jean E6 : Ste-Marguerite E7 : St-Martin E8 : Ste-Pécinne E9 : N.-D.-de-la-Gréance E10: St-Thomas E11: Ste-Catherine E12: Toussaint E13: St-Mein & St-Louis E14: St-Pierre-au-Canal E15: St-Nicaise E16: St-Éloi
Poterne Pt 1: Ste Catherine Pt 2: Petit Pont	Ha1: aux draps, laines, cuirs Ha2: à le cresse Ha3: as pichons	
TOPOGRAPHIE	Maisiaux M1: Grands Maisiaux M2: Maisiaux du Canal	
Places Pl 1: Petite Pl. St-Quentin Pl 2: St-André Pl 3: Enfants de chœur Pl 4: Markiet Pl 5: Vies Markiet Pl 6: des Campions Pl 7: au lin Pl 8: St-Louis Pl 9: Cossonerie Pl 10: Markié as Pourciaux Pl 11: Carbons	Poids LK: Le Kanel RB: rue Raoul Belin SR: de St-Rémy	ÉGLISES & CHAPELLES E 17: St-Pierre-le-Moien E 18 : Chapelle Ronde
Rues principales a: Belles Portes/St-Jean b: Croix Belles Portes c: Sellerie d: Grianche e: Boulangerie f: Viés Markié g: St-Martin h: d'Isle i: des Juifs j: des Flamands	Moulins M1: Becquerel M2: Gronnard M3: Petit Pont M4: Jacobins	COUVENTS C1 : St-Quentin-en-l'Isle C2 : St-Prix C3 : Jacobins C4 : Cordeliers C5 : Cordelières C6 : Prémontrés
LE ROI PR : Prison Mo : Monnaie G : Grenier à sel Ar : Artillerie	HÔPITAUX H1 : Grand Hôpital H2 : N.-D. de la Gréance H3 : de Buridan H4 : St-Nicolas H5 : de Lambais H6 : Charité des Pauvres H7 : Petit Pont	MAISONS & PRIEURÉS C7 : Chevaliers du Temple C8 : Chevaliers de St-Jean H6 : Augustines H10: Trinitaires BE : Collège des Bons-Enfants
	HÔTELLERIES Ho 1 : des Enflés Ho 2 : St-Antoine Ho 3 : St-Jacques Ho 4 : Belle Porte	MAISONS REFUGES R1 : Homblières R2 : Vermand R3 : Fervaques R4 : Mont-St-Martin R5 : Origny R6 : St-Q.-en-l'I. R7 : Royaumont
	BÉGUINAGES B1 : de Fonsomme B2 : des Grènetiers B3 : des Suzannes B4 : des Esquehéries B5 : d'Etreillers	

Carte et légendes de Jean-Luc Collart.

Il est donc vraisemblable que le marché de la guède se trouvait rue de la Gréance, sur la pente entre la porte du Petit-Pont et l'aître de Notre-Dame-de-la-Gréance. Il était proche des lieux où logeaient les marchands de passage et de deux rues parallèles à la rue de la Gréance : la rue des Juifs à l'ouest et la rue des Flamands à l'est. Une partie de la marchandise arrivait peut-être de Nesle sous forme de coques par la Somme, accessible aussi bien de Curchy par l'Ingon que de Monchy-Lagache par l'Omignon, bien que ces rivières et la Haute-Somme semblent peu navigables. Les chartes indiquent qu'au XIV^e siècle des taxes sur la guède étaient payées dans cette région lors de la foire de la Saint-Denis.

Le décor étant connu, la période la plus documentée sur les activités liées à la guède s'étend d'environ 1320 jusqu'à 1500, dates comparables à celles dont on dispose pour Amiens. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'activités de teinturerie ou de commerce de la guède avant 1320, période pour laquelle seul un petit nombre de chartes ont été conservées. En revanche, on sait avec certitude que le XV^e siècle a vu le déclin définitif de cette activité de commerce, comme l'a montré Michel Delost²⁵ pour Amiens. Pour Alain Gorlin²⁶, la guède fut la base incontournable de la fiscalité pour la commune de Saint-Quentin, en parallèle avec les céréales, le vin et la bière, jusqu'au milieu du XV^e siècle où elle disparaît.

La vie des marchands de guède dans les archives de la commune

La présentation que nous venons de faire du cadre général de la vie économique des marchands de guède à Saint-Quentin va nous permettre de mieux comprendre les éléments, hélas trop succincts, que nous offrent les archives de l'époque. Ces éléments concernent trois aspects : la fiscalité, les inventaires après décès de quelques grands bourgeois, et la justice qui leur est appliquée.

La fiscalité de la commune de Saint-Quentin

a) *Une imposition permanente ou exceptionnelle*

Alain Gorlin²⁷ montre l'importance de la guède en tant que base de la fiscalité pendant les périodes 1262-1337 et 1337-1475. Pour la période 1262-1337 les recettes fiscales sont regroupées en tailles dont on ignore la base. On constate que les paroisses qui paient le plus d'impôts sont celles où habitent les marchands, en particulier l'enseigne (quartier) de la Gréance. On note le même phénomène à Paris pour la période 1292-1300, mais à Paris on connaît nommément les contribuables. Entre 1337 et 1475 on peut repérer trois périodes en ce qui concerne la ferme de l'impôt sur les guèdes : entre 1340 et 1350 elle est de 360 livres par an ; en 1369 et en 1372 elle est de 1 500 livres par an.

Le fait que la fiscalité puisse être affermée montre qu'elle est susceptible d'intéresser un opérateur financier, qui est d'ailleurs en général un grand bour-

25. Michel Delost, *La crise du négoce de la guède à Amiens (1380-1490)*, *op. cit.*

26. Alain Gorlin, *La vie économique de Saint-Quentin à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*

27. Alain Gorlin, *op. cit.*

geois pour les taxes les plus importantes, car il est sûr de la recette et du bénéfice qu'il fera sur cette recette. En effet, entre 1350 et 1369 la ferme est multipliée par plus de quatre. Deux explications sont possibles : soit le volume de la guède est en forte croissance, soit ce sont les besoins fiscaux. Une référence, celle du drap, est à peu près stable. Quant aux impôts sur les teinturiers, ils sont faibles et réguliers. Il semble donc bien qu'on a affaire à une croissance du commerce de la guède tant en ce qui concerne le volume vendu que la marge dégagée.

Pour le grain, produit qui peut être considéré comme une « commodité », la ferme passe de 85 livres en 1340-1350 à 1 200 livres en 1369 et à 1 000 livres en 1372. Le commerce d'exportation du blé est donc affecté d'un coefficient de croissance encore plus fort – de 13 environ – que celui de la guède.

La situation géographique de Saint-Quentin, aux confins de plusieurs régions productrices et consommatrices de blé et de guède, pourrait expliquer ce décollage de l'activité commerciale concernant ces deux produits entre 1340 et 1350, puis entre 1369 et 1372, cette dernière période marquant le début de la guerre de Cent Ans.

S'il n'est bien sûr pas possible de multiplier par quatre le volume de la guède vendue au cours de cette période, on peut penser, par comparaison avec les activités de draperie et de teinturerie, que la « supportabilité fiscale » liée au commerce de la guède et du grain permet aux opérateurs sur ces activités d'accepter une hausse significative de la fiscalité totale. Il serait intéressant de pouvoir faire des comparaisons avec un autre produit provenant de la région laonnoise ou du sud, à savoir le vin. En effet, en ce qui concerne le vin les recettes fiscales pour la période 1340-1350 sont de 2 800 livres, mais les archives ne nous donnent pas de chiffres pour la période 1369-1372. Saint-Quentin a été une grande ville pour le commerce du vin avec transports fluviaux en provenance du sud, en particulier sur la Serre, affluent de la rive gauche de l'Oise. En 1517 le roi de France demandera une enquête pour évaluer la fiscalité possible sur cette rivière qui permet le transport des vins de Bourgogne, de Champagne, de Reims, du Laonnois et d'autres contrées que l'on exportait en Hainaut, dans les Flandres et dans les pays de Namur et de Liège²⁸. Comme pour la guède à Amiens ou le vin à Saint-Omer, il est probable que les caves de la ville haute de Saint-Quentin permettaient le stockage de la guède et du vin, les deux produits les plus importants du commerce de la ville.

Quand on étudie les comptes fiscaux de Paris, la plus grande ville de France, vers 1300, on a l'impression d'avoir affaire à une fiscalité basée essentiellement sur la marge du grand commerce²⁹. On a la même impression en ce qui concerne Saint-Quentin quelques décennies plus tard.

À Saint-Quentin, l'activité commerciale liée au vin, à la guède et au grain semble ainsi être la base principale de la fiscalité. La bière consommée locale-

28. Fiscalité du vin pour la Serre, AA III, acte 1085.

29. Roger Gourmelon, « L'industrie et le commerce des draps à Paris du XIII^e au XVI^e siècle », *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1950, p. 61-63 ; Gustave Fagniez, *Étude sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*, diplôme de l'EPHE, 1877.

ment a aussi sa place. Nous avons trop peu d'études sur cette période pour faire pour Paris, Amiens et Rouen comme pour Saint-Quentin une analyse économique des flux de produits et d'argent, comme on peut le faire pour l'époque contemporaine, mais on peut tirer de ces études incomplètes des impressions non contestables. Amiens et Saint-Quentin sont deux villes où la fiscalité du commerce de la guède est au centre des préoccupations ; ce n'est le cas ni à Rouen ni à Paris.

Au vu des montants concernés, il apparaît clairement que la fiscalité sur la teinture et la draperie est faible, et que, même s'il existe une certaine protection de la production locale, Saint-Quentin ne semble pas être une ville drapière majeure. En 1340-1350, la ferme de l'impôt aussi bien pour la teinture de guède que de bouillon (avec la garance) est allouée à Jehan de Newe³⁰.

On ne sait malheureusement pas sous quelle forme la guède était expédiée pour le grand commerce. Ce n'était sûrement pas sous la forme de feuilles fraîches ou de solutions prêtées à l'emploi, mais s'agissait-il de tourtes (coques, cocagnes), de poudre de guède (tourtes écrasées) ou de guède conroyée (forme mal définie mais sans doute en cours de travail) ? Le mot guède est employé pour déterminer une fiscalité mais il désigne sans doute plusieurs formes d'un produit utilisé au final par les teinturiers de guède.

Le 5 mars 1333 Philippe de Valois autorise le maire et les jurés à lever pendant six années consécutives une taxe sur les vins, la bière, la guède et toute marchandise dont le prix de vente dépasse cinq sous³¹. Pour la guède et diverses autres marchandises la taxe est de 2 deniers la livre, « Item, surer chascune livre du pris de toutes gaides en tourtel ou conrroyes vendus en la dicte ville ou chargiés en ycelle par les bourgeois ou marcheans d'icelle pour porter vendre hors [...] Item, paieront les teinturiers de chascune livre du pris de toutes les waides qu'ils [mettent] en œuvre ». En 1359 une taxe « sur chascune cuve de waide » est à nouveau prélevée.

De même, le 16 septembre 1411³² Charles VI donne l'autorisation de taxer une gamme très large de marchandises pour une durée de trois ans (vins, guède, cuirs, fourrures, harengs, draps, toiles, linges, filés, huiles, suif et fer) : « Sur chascune cuve de gude vendue en la dicte ville, de ceulx qui sont traiz ou menez hors d'icelle, de ceulx qui sont despensez ou tournez a teinture en icelle ville, de ceulx desquelz les bourgeois, marchans et habitans de la dicte ville aueront fait grenier hors de la dicte ville et de ceulx que lesdis bourgeois, marchans et habitans acheteront hors estant en grenir ou autrement, XVI deniers parisis. »

Le 20 décembre 1434³³ le duc de Bourgogne verse 40 000 écus pour la remise de Ham à Charles VII. Il fait payer à Saint-Quentin mille saluts d'or préle-

30. Il n'est en général pas possible au teinturier de teindre en même temps avec de la guède et de la garance. Les températures et les matériaux utilisés ne sont pas les mêmes et on n'utilise pas d'alun (mordant) pour la guède. Les règlements séparent donc les teinturiers de guède des teinturiers de « bouillon ».

31. AA II, acte 512.

32. AA III, acte 842.

33. AA III, acte 915.

vés grâce à des aides de 6 à 8 deniers. Ces sommes seront perçues en particulier lors de la foire de Saint-Denis, « item sur chascune cuve de waide vendue ou menée hors, 8 d. par.; item sur chacun bareil de waide sont vendu en icelle ville 6 d. pour livre ».

Ces trois textes nous font entrevoir le grand nombre de situations que l'émetteur de la taxe souhaite pouvoir couvrir pour la guède; ce n'est pas le cas pour les autres marchandises. La teinture locale est à l'évidence une des utilisations de la guède concernée par la taxation. De même, les produits vendus par les marchands peuvent l'être à l'intérieur de la ville ou hors de la ville. Le coût de taxation est faible en 1333, 2 d pour 240 d, mais, en 1411 il est de 16 d par cuve et en 1434 de 8 d par cuve ou 6 d pour 240 d. En 1411 le baril n'apparaît pas dans la fiscalité

Les comptes communaux de 1437 et 1459 indiquent les «tonlieux des guesdes» touchés lors de la fête de la Saint Denis, soit 12 sous pour 1437 et 56 sous pour 1459 sur un total de tonlieux pour cette fête d'environ 17 livres pour chacune de ces années. En 1437, le même individu, Estienne Lenglès, achète beaucoup de tonlieux; en plus de celui des guèdes, il achète ceux de la pelleterie, de la halle à la graisse ainsi que celui des draps et chausses³⁴.

b) Un commerce entre Saint-Quentin et Tournai

Au détour des budgets, les archives mettent en évidence la présence d'un commerce de la guède avec la ville de Tournai. En effet, des marchands ou des bourgeois de Saint-Quentin paient d'avance les droits sur la guède qui sont dus par les marchands ou bourgeois de Tournai. Cela montre deux choses: il existait un commerce de la guède entre Saint-Quentin et Tournai rive gauche, autre ville française, et les relations entre les marchands de Saint-Quentin et ceux de Tournai étaient basées sur une confiance ou une interconnexion (financière, familiale, etc.) suffisante pour que ce type d'opérations soit possible. Ce phénomène est mis en évidence dans trois comptes: ceux de 1322 à 1323, de 1327 et de 1333³⁵.

Le commerce avec Tournai concerne des grandes familles bourgeoises de Saint-Quentin comme les Platecorne, Festart, de Séraucourt, Caron. Un personnage apparaît plus particulièrement à propos de ces opérations, à savoir Pierre Festart qui agit pour le compte de cinq bourgeois tournois; il sera mayeur de la Griance en 1324. À Tournai c'est la famille Hocket qui est la plus concernée, en particulier Pierron en 1322-1323 pour un montant de taxes de 13 livres 3 sous sur un total de 62 livres 10 sous. L'activité commerciale entre Saint-Quentin et Tournai apparaît donc déjà fortement fiscalisée en 1322. On peut comparer ce chiffre élevé de 62,5 livres avec les 360 livres de la ferme de la guède allouée à Jehan Platecorne en 1340-1350.

34. Nathalie Debreux, *La ville de Saint-Quentin au milieu du XV^e siècle*, op. cit., p. 58 et pièce justificative n° 4.

35. AA II, acte 306; AA II, acte 338 et AA II, acte 517.

Il est difficile de dire si les achats de guède réalisés par les Tournaisiens servaient à alimenter les besoins des teinturiers ou s'ils s'ajoutaient aux draps et autres textiles vendus par les marchands de Tournai sur les foires de Champagne, de Châlons, ou même à destination de Gênes. Les villes de foire étant elles-mêmes souvent des villes drapières, elles consommaient la guède pigment. Les *stanfords* (draps) de Tournai comme d'Arras sont connus à Gênes. Beaucoup de scénarios sont donc possibles.

Après 1460 il semble que la guède ne serve plus de base pour les taxes. On ne parle plus non plus de contrôle de la qualité des guèdes.

Les inventaires de quelques grands bourgeois

Pierre Desportes a analysé plus de quarante testaments saint-quentinois médiévaux³⁶. Ils sont d'un grand intérêt pour l'étude des mentalités de ce groupe social au XIV^e siècle.

Rappelons tout d'abord que nous sommes à la fin du XIV^e siècle, période des grandes épidémies de peste. Celles-ci déciment les campagnes mais aussi les villes et leurs élites dans les années 1328-1330, 1340-1341, 1348-1351, puis tous les dix ans. Froissart, confirmé en cela par Gérard Sivéry³⁷, indique pour le Hainaut tout proche un tiers de décès.

Un des testaments étudiés par Pierre Desportes date du 11 octobre 1340. C'est celui d'un grand bourgeois nommé Pierre de Pons qui a une activité de commerce de pigment guède. Défini comme bourgeois, il exerçait peut-être plusieurs métiers. En effet, beaucoup de ces rédacteurs de testament ont un métier précis : tondeur, mercier, cordonnier, boucher, tonnelier, tavernier, sueur, fripier, grenetier, orfèvre, fèvre, carlier, chandellier, pelletier. On voit que la palette des métiers concernés était très large. Trois veuves de bourgeois font leur testament.

Malheureusement, le testament du 11 octobre 1340 ne nous dit pas quelle était l'activité économique de Pierre de Pons. En revanche, on sait par l'inventaire de ses biens meubles et de ceux de son épouse Jehenne qu'il détient de la guède sous différentes formes :

En waides

Premiers CXLVII barils en waide roué coustant VIxx IIII lb VI s IIII d
Item, au chelier derrière, XLIII cuves de waide conrée coustant LXIII lb
XV s

Item en le vante C cuves de waide conrée coustant IIc lb

Somme des deniers IIIc IIIIxx IX lb XVI d³⁸

36. Pierre Desportes, *Testaments saint-quentinois du XIV^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 2003.

37. Gérard Sivéry, *L'économie du Royaume de France au siècle de Saint Louis*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984.

38. Arch. mun. Saint-Quentin, liasses 27 et 29.

Le montant total de ses biens est très significatif: près de 390 livres représentant 144 cuves et 147 barils. Grâce à ces quelques chiffres on a une idée du prix de vente de la guède sous diverses formes et unités de stockage, allant donc de 17 sous le baril exportable à 30 sous la cuve conrée en cave et 40 sous la cuve conrée en vente³⁹.

Les archives de Saint-Quentin mentionnent trois membres de la famille de Pons : Colart, originaire de Valenciennes dont un écrit daté de 1325 dit qu'il a été tué; Pierre, qui est juré en 1338 mais surtout receveur de l'« assize » des vins en 1330, 1338 et 1339; enfin Jehan, juré en 1338 puis receveur de l'« assize » des vins après Pierre en 1342 et en 1348. Les deux frères appartiennent à la haute bourgeoisie.

Parmi les nombreux inventaires décrits dans la pièce 581⁴⁰, celui de Pierre de Pons est important avec en plus des « waides » (guède) et des biens courants, au total 1 200 livres monnayables. La part des « waides » est de 390 livres, soit le tiers de l'argent monnayable. Dans les années 1340, Pierre de Pons devait être un des plus riches bourgeois de Saint-Quentin. On sait par un acte de 1345 que ses enfants sont encore mineurs. Il aurait donc eu assez jeune des responsabilités fiscales (avant 1330) et serait mort assez jeune.

Dans les années 1340 trois autres inventaires citent la guède parmi les biens détenus par deux inconnus : l'un pour 30 cuves pour la teinture à 32 sous la cuve (soit 48 livres), l'autre pour un montant total de 45 livres 12 sous. Ces deux inventaires font état d'une trentaine de cuves chacun alors que celui de Pierre de Pons mentionne 144 cuves et 147 barils.

Le troisième inventaire, celui de Maroie Castelle, contient pour 28 livres de guèdes et 64 livres 3 sous de filés de laine. On aperçoit grâce à celui-ci les liens entre tissage et teinture. Un siècle plus tôt⁴¹, une autre Maroie est surnommée « li Waisdière », mais, à cette époque, s'agit-il d'une productrice de guède plante ou d'une marchande ? Le terme semble alors plutôt s'appliquer à l'agriculteur-artisan produisant la guède semi-brute en milieu agricole.

39. Les barils de « waide roué » sont évalués à 17 sous le baril. La cuve de « waide conrée » en cave est évaluée à 29,5 sous la cuve. La cuve de « waide conrée » en vente est évaluée à 40 sous la cuve. Le baril est un mode d'emballage utilisé en particulier pour la grande exportation maritime. On ne connaît pas son volume pour la guède à Saint-Quentin. En ce qui concerne la cuve, on n'en sait pas non plus précisément le volume, mais il semble qu'il s'agisse d'un emballage utilisé pour le transport terrestre. Un produit « roué » ou « ront » est sec, sous la forme d'une roue comparable à un palet de jeu ou à une tourte. Un produit « conré » est en cours de travail ; il est plus ou moins utilisable par le teinturier selon le stade d'avancement de la fermentation et de la précipitation de l'indigo. Quoiqu'il en soit, un produit comme la guède pigment nécessite une correction de qualité selon la teneur, estimée par l'« eswardeur », en matière colorante. Il est donc possible que le produit en cave soit en cours de travail et qu'il s'agisse d'un produit semi-fini. L'explication de l'écart de prix entre la « waide » en cave et celle en vente pourrait être que la seconde est prête à la vente et donc plus concentrée en pigment que la première.

40. AA II, testaments, pièce 581.

41. AA I, acte 35.

Un autre inventaire, datant de 1361, est particulièrement intéressant. C'est celui de Jehan dit Brune et de son épouse Pasque. Selon Emmanuel Lemaire⁴², ils auraient été fabricants de drap. Le total des évaluations est d'environ 665 livres, soit nettement moins que celui de Pierre de Pons vingt ans plus tôt. Les draps et étoffes de laine sont estimés à 185 livres alors que 34,5 cuves de guède pour la teinture des draps sont estimées à 191 livres 13 sous 4 deniers, soit 111 sous la cuve. Ce chiffre très élevé est peut-être dû à une erreur de transcription ou, plus vraisemblablement, à une mauvaise interprétation de notre part. S'il s'agissait d'un teinturier l'inventaire pouvait intégrer la valeur du récipient. Il est également possible que le prix de la cuve ait nettement augmenté en vingt ans. Le manque d'informations fait que nous ne connaissons pas le métier exact de celui dont on fait l'inventaire ni la qualité du produit stocké.

On connaît un peu la vie de la famille Brune. Un Jehan habite près du fossé de la ville à côté de Robert dit Nazet en 1295. Pierre et sa fille Marthon apparaissent en 1326. Jehan est indiqué comme drapier en 1343. Il meurt donc en 1361. L'inventaire de Jehan Brune est assez complet. Avec 38 livres 8 sous d'orfèvrerie, 10 livres 8 sous de meubles, 19 livres 5 sous de vaisselle de cuivre et d'étain, 2 livres de ferraille, 26 livres 11 sous de literie et linge, c'est l'inventaire d'un bourgeois moyen de cette époque.

Son stock de draps occupe plus de quarante-six lignes. Les origines indiquées des produits sont Guise (Thiérache), Enghien (Belgique), Wallecourt (Namur, Hesbaye), Aubenton (Hirson, Thiérache), Chimay (Ardennes belges), Saint-Omer (limite Artois-Flandres) et Avesnes (Hainaut). Une seule ligne d'inventaire fait référence à une production de Saint-Quentin, «un drap entier bleu de le fachon de briffaut de ceste ville», estimé 10 écus 5 livres 11 sous. D'après le dictionnaire de Godefroy, qui cite un texte de Valenciennes datant de 1382, la briffauture est le premier peignage de la laine.

Une seule matière première pour le tissage est reprise dans les inventaires en dehors de la «waide», «34 livres de fille que estain que traime» à 18 deniers la livre, soit un total de 51 sous. Il s'agit de filé pouvant servir pour la trame ou la chaîne. L'hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable est qu'il s'agit d'un marchand drapier qui faisait réaliser certaines pièces par des artisans locaux et leur fournissait soit la teinture prête à l'emploi, soit le filé. C'était peut-être aussi le cas de Maroie Castelle.

Un nombre important de pièces sont bleues ou violettes: «bleu», «pers», «asuré», «villette», «fleur de vesche». Tous ces draps ont donc été teints avec de la guède provenant d'Artois, de Hesbaye et du Santerre. On voit aussi par l'évaluation des tissus bleus qu'il existe différentes qualités. La plus basse est le «laveure» teint en petit teint et qui ne tient pas au lavage. L'évaluation à l'aune est pratiquée pour le «bleu» ou le «pers» de 33 à 44 deniers l'aune, et pour l'«asuré» de 56 à 58 deniers l'aune. Pour le violet ou le «fleur de vesche», on a des valeurs comprises entre 56 et 66 deniers l'aune et 81 et 88 deniers l'aune. Ces quelques exemples montrent que les valeurs de l'aune de drap dépendent en

42. Emmanuel Lemaire, *Archives anciennes de la Ville de Saint-Quentin, op. cit.*

grande partie de la teinture réalisée : on passe du bleu à l'« asuré » puis au violet. Le violet impliquant au minimum deux passages dans des bains différents (guède puis garance), sa valeur est doublée. On vérifie à cette occasion qu'à l'époque, pour des teintures assez banales, l'impact de la teinture dans le prix de revient total est très important.

Pierre Festart, qui intervient comme intermédiaire auprès des marchands tournaisiens en 1322, 1327 et 1333, décède en septembre 1349. Son inventaire est très incomplet. On sait qu'il détenait 13 livres d'argent monnayé et 38 livres d'orfèvrerie. Il avait été mayeur de l'enseigne de la Grianche (1328).

Un dernier testament, celui de Bauduin, dit Prevoz de Monchi, datant du 5 novembre 1349, peut se comparer à ceux de Pierre de Pons et de Jehan dit Brune. L'inventaire de ses biens et de ceux de son épouse Marye est lui aussi très important, avec de l'argent estimé à 844 livres 8 sous et de la literie et du linge estimés à 186 livres 7 sous. On peut supposer, comme Emmanuel Lemaire⁴³, que Bauduin était un des plus riches bourgeois de Saint-Quentin dans la première moitié du XIV^e siècle. Sa literie montre qu'il avait un train de vie exceptionnel. La famille de Monchi est très présente dans la vie de Saint-Quentin avec Jaquemart, Jehan, Jehan le Jouenne, Laurent et Pierre.

Ces quelques inventaires de bourgeois ayant opéré à un moment ou à un autre sur le marché de la guède entre 1320 et 1361 montrent que certains étaient très fortunés et très actifs politiquement alors que d'autres étaient moins présents ; il semble cependant que dans les deux cas on ait affaire à des patriciens. Les opérateurs moins fortunés nous sont inconnus car nos sources ne nous parlent pas d'eux.

La protection des marchands, les amendes et la justice qui leur est appliquée

On découvre, au détour des actes édités par Emmanuel Lemaire concernant les finances et la justice de la commune, un certain nombre de documents sur le commerce et la surveillance de la qualité de la « waide ». On découvre aussi que des amendes sont payées et des fraudes sanctionnées pour cause de mauvaise fabrication ou de mauvaise utilisation lors de la teinture.

Dans les archives j'ai pu mettre en évidence treize documents entre 1317 et 1408, que j'ai répartis en quatre points.

a) Le premier point traité est lié aux activités des marchands au cours de leurs voyages et à leur arrivée dans les foires où ils allaient vendre leurs draps et leur « waide ». Avant le XIV^e siècle, un des problèmes majeurs du commerce était l'insécurité aussi bien lors du transport qu'au passage des péages et même dans les villes de foire. C'est ainsi que les collectivités religieuses furent amenées à créer des zones de protection, par exemple les aîtres en face des églises de foire, et que les nobles qui souhaitaient voir des foires s'installer dans leurs villes

43. Emmanuel Lemaire, *op. cit.*

durent protéger les marchands sur les routes, comme c'est le cas pour les foires de Champagne. La deuxième moitié du XII^e et le XIII^e siècles voient la mise en place de ces protections.

L'acte 262 datant d'octobre 1317⁴⁴ fait état d'une saisie des biens de Jehan d'Andigny pour une dette contractée à la foire de Lagny-sur-Marne en 1316 auprès de Pierre Sangete, à la demande des gardes des foires de Champagne et de Brie. La commune agit ici au nom des gardes de foires et saisit les biens d'un marchand saint-quentinois.

En 1324 est signalée une difficulté pour une distance beaucoup plus courte puisqu'il s'agit d'une arrestation lors d'un voyage à la foire de Monstruel⁴⁵:

– Pour le sallaire de Robert de Muriaus pour adjourner les procureurs des 4 mestiers et le plus grant partie de chiaus des 4 mestiers par devant maistre Jehan de Tiergeville, commissaire seur l'ordonnance de le drapperie et pour faire recreance de certains chevaus que Quentins li Cambrelains avoit arresté pour le wynage des bourgeois alans à le feste de Monstruel, 24 s.

– Pour le sallaire de Jehan Tournier, pour constraindre le dit Quentin à rendre ce que levé avoit des bourgeois et sousmanans à la cause dessus dite, 5 s.

Dans l'acte 330 datant de 1326⁴⁶, on lit que «chertain marchant qui faisoient mener toiles et files de lin à Tournay furent arresté à Bouhaing par les députés de par le bailliu pour les passages, li quel marchant offrirent à donner seurté de leur marchandise mener à Tournay qui est ou royaume ; pour coi on ne les devoit mie arrester, ne empêcher à passer. Et ce non contestant, onques n'en peurent passer, si eurent fait une courtoisie au bailliu de 14 livres, et puis passerent sans seurté donner, et toutes voies, rien n'en est compté par devers les comptes». Cet exemple nous éclaire sur les relations qui existaient entre Saint-Quentin et Tournai et sur les arrangements que ces marchands devaient faire pour continuer à pratiquer leur commerce.

Entre 1317 et 1326, un acte de 1321⁴⁷ signale les «despens fais par Phelipe et Colart, dit les clers de Rains, pour les waides des bourgeois qu'ils arresterent a Chaalons, pour les 60 livres parisis de rente qui estoient dew à yaus et à Jehan le Blant pour le terme de le Trinité l'an XXI, 15 livres [...] Pour les despens d'un garchon qui fu envoyés à Rains de par le ville pour porter une lettre obligatoire des 75 livres qui estoient dew à Phelipe et Ernoul le Clerc, et pour desarrester les dis waides, 12 sous». Ici, un chargement de «waide» bloqué à Châlons montre les relations complexes entre différents types d'opérations financières, puisque des rentes à vie permettent le règlement de sommes dues qui avaient entraîné le blocage des marchandises. L'affaire se réglera à Reims.

44. AA I, acte 262.

45. AA I, acte 310.

46. AA I, acte 330.

47. AA I, acte 306.

En 1389, Jehan Le Doyen, bourgeois « waidier », est arrêté à Mézières-sur-Oise par le péage de Roye⁴⁸. Les responsables de péage pouvaient ainsi intervenir à de grandes distances – ici à Mézières-sur-Oise – de leur point de passage – ici Roye – pour faire payer les droits de passage du Vermandois vers la Thiérache.

Sur les cinq actes recensés, deux concernent une activité liée à la « waide », ce qui est tout à fait significatif.

b) Le deuxième sujet traité, bien connu pour d'autres communes, est le contrôle effectué par des bourgeois sur les comptes de la commune ou sur la qualité des marchandises : c'est l'« eswardage ». Ce terme désigne aussi bien l'audit comptable au sens contemporain que l'audit sur la qualité des produits. On ne sait pas très bien comment les « eswardeurs » de guède pouvaient s'acquitter de leur tâche étant donné la difficulté, encore à l'époque actuelle, de doser la quantité en matière active indigo des produits destinés à l'exportation ou aux teinturiers locaux. Pour la période 1324-1325, on connaît le nom et la rémunération d'un « eswardeur », Jehan de Dalon⁴⁹, qui reçoit 8 livres annuelles pour réaliser le « wart du waide ». Si, en 1368, on estime le montant concerné par les expéditions de waide à 35 000 livres, cela signifierait que cette activité essentielle n'était guère onéreuse.

c) Le troisième point mis en évidence lors de la lecture des archives est le contrôle des poids ou volumes servant à la vente de la waide. En 1350 apparaît la nécessité de soumettre à un contrôle les mesures de capacité utilisées dans la ville⁵⁰, de « prendre toutes mesures de capacité pour grains, guèdes, vin et huile, ainsi que tous poids à peser pour les soumettre à la vérification des échevins de la vicomté le roi ».

Entre 1398 et 1408 apparaît un autre type de contrôle : le « barillage des guèdes »⁵¹. Il s'agit de la mise en baril des guèdes sous forme sèche, boules ou roues appelées coques. En effet il est important, puisque par la suite le produit ne sera plus contrôlé, que la mise en baril s'accompagne d'un contrôle qui permet au client final une certaine forme d'assurance sur les caractéristiques du produit. On retrouve à cette occasion certaines règles encore utilisées de nos jours dans le commerce international. Le barillage s'effectuait souvent en milieu rural, au plus près du lieu de production. En 1408, la mairie de Saint-Quentin rachète un fief comprenant les droits appelés « barillaiges des guèdes », ce qui montre que les marchands saint-quentinois avaient intérêt à contrôler cette activité.

d) Enfin, les archives nous apprennent que la commune devait faire sa propre police vis à vis des « waidiers » peu scrupuleux. En 1398, Andrieu

48. AA II, acte 765.

49. AA I, acte 310.

50. AA II, acte 645.

51. AA II, acte 796, et AA III, acte 828.

Rainouart, « waidier », est condamné⁵² par l’Échevinage « pour plusieurs fraudes, délits et maléfices commis et perpétrés en la marchandise de waides » à amende arbitraire, à un châtiment corporel ou au moins de prison, et le commerce des guèdes lui sera désormais interdit. Un ou des parents nommés Jehan avai(en)t été majeur de Grianche en 1333 et commis à la recette du vin en 1354.

Une autre forme de police s’exerce sur l’utilisation des pigments par les teinturiers à travers les amendes. Ce poste est loin d’être négligeable. En 1318⁵³ figurent parmi les recettes des « amendes pour cause de teintures à Jakemart Martin, Jehan Erquelin, Gobert de Bavay, Jehan de Marteville, Symon le Drapier, Philippe Le Bocheus [teinturier ou pareur de tissu] et Sandrars le Teinturier ». Ces amendes nous font découvrir le petit monde des apprêteurs de draps.

Au terme de cette approche très large mais pour laquelle nous ne disposons que d’un très petit nombre d’exemples, nous pouvons cependant tirer quelques impressions du commerce de guède de Saint-Quentin. Géographiquement Saint-Quentin est situé à l’extrême est du territoire de production picarde de guède, ce qui la rend complémentaire d’autres villes exerçant la même activité comme Amiens, Péronne, Corbie et Nesle, tout en étant à proximité d’un grand nombre de voies majeures du commerce nord-sud.

Son activité drapière amène dès le XII^e siècle ses marchands à bien connaître les spécificités du marché de la guède et à côtoyer d’autres marchands réalisant des opérations similaires liant drap, laine vierge et produits de teinture. Au XIII^e les contacts des marchands avec les teinturiers d’Ypres sont nombreux. Au XIV^e les opérateurs qui apparaissent dans les archives sont des acteurs majeurs de la vie économique, mais il est possible qu’un plus grand nombre d’opérateurs moins fortunés ne soient pas mentionnés.

Comme à Amiens, le commerce de la guède décroît rapidement au XV^e siècle. Son importance apparaît nettement à travers les fiscalités qui lui sont appliquées. Par cette activité et les activités de foulonnage et de teinturerie, on découvre aussi l’implantation progressive de l’artisanat et du commerce au sud du Castel et du quartier d’Aouste. L’obligation d’utiliser de grosses quantités d’eau pour le foulonnage et la teinturerie combinée aux besoins du commerce explique sans doute le choix, dès le XII^e siècle, d’une enceinte de très grande dimension allant jusqu’aux marais.

Les activités liées au commerce du vin et à celui du grain au cours de cette période mériteraient aussi une étude qui permettrait d’avoir une vision plus large de l’activité économique de la ville de Saint-Quentin au Moyen Âge. Un dernier point méritant interprétation est l’absence dans les archives de toute mention à des pigments autres que la guède pour la teinture.

Bernard VERHILLE

52. AA II, acte 797.

53. AA I, acte 271.